



NIVEAU D'ETUDES - DIPLOMES

Examen de niveau D.R.J.S.C.S. de : ..... Année d'obtention : .....

Terminale Section : .....

Diplômes obtenus (indiquez l'année d'obtention) :

BAC Année : ..... Série : .....

D.A.E.U. Année : .....

Licence 1 Année : .....

Licence 2 Année : .....

Licence 3 Année : .....

Autres (à préciser) : .....  
í ..  
í ..

Diplômes du Secteur Social (indiquez l'année d'obtention) :

Auxiliaire de Vie Sociale (**accès concours E.S. uniquement**) Année : .....  
ayant exercé 5 ans dans l'emploi correspondant

Aide-Médico-Psychologique (**accès concours E.S. uniquement**) Année : .....  
ayant exercé 5 ans dans l'emploi correspondant

Moniteur-Educateur Année : .....

Educateur Technique Spécialisé Année : .....

Animateur (DEFA) Année : .....

BP JEPS Année : .....

BEATEP (durée de formation au moins égale à 2 ans) Année : .....  
(**accès concours E.S. uniquement**)

Délégué à la tutelle aux prestations sociales Année : .....

Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale Année : .....

Autres (à préciser) .....í  
.....í í í í í í í í í  
í

ACTIVITES PROFESSIONNELLES ANTERIEURES : (emploi - employeur - lieu - durée)

- í ..  
- í ..  
- í ..  
- í ..

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

.....  
.....  
.....  
.....

## **Pièces à joindre pour votre dossier d'inscription**

- Le dossier d'inscription à l'épreuve écrite **complété, daté et signé**
- Un curriculum vitae
- Une copie d'une pièce d'identité (**pour la carte nationale d'identité : copie recto-verso**)
- Une copie du diplôme (Baccalauréat ou équivalent)

**OU** - Une attestation d'inscription pour l'année en cours dans les cursus suivants :

- Certificat d'inscription au C.A.F.M.E.
- Certificat de scolarité pour les terminales
- Certificat d'inscription au D.A.E.U.
- Certificat d'inscription à l'examen de niveau D.R.J.S.C.S. pour l'accès aux Professions Socio-Educatives

**Seule la réussite à cet examen, qui devra nous être communiquée aussitôt, permettra de participer à l'épreuve écrite de français.**

- Un chèque de 75 ¤ à l'ordre de l'I.S.S.M.
  - En cas de désistement à l'épreuve écrite, une somme de 10 ¤ restera acquise au centre de formation pour frais de constitution de dossier.
  - En cas de non présentation à l'épreuve écrite, ces droits restent acquis à l'établissement.

**☞ AUCUN RESULTAT N'EST DONNE PAR TELEPHONE, IL VOUS SERA CONFIRME PAR COURRIER LE 16/03/2012.**

- Je reconnais avoir été informé(e) des dates et délais impartis à respecter, ainsi que des pièces à fournir. Le non respect de ces formalités annulerait l'inscription au concours.

- Je autorise l'I.S.S.M. à diffuser les résultats sur son site internet.

Fait à

le

Signature :

**Ci-après une partie de la liste des titres admis en dispense du Baccalauréat autorisant à se présenter aux épreuves d'admission dans les établissements de formation d'assistant de service social et d'éducateur spécialisé (établie en application de l'arrêté du 25 août 1969, modifié) :**

- Aide Médico-Psychologique ayant exercé 5 ans dans l'emploi correspondant  
**(accès concours E.S. uniquement)**
- Auxiliaire de Vie Sociale ayant exercé 5 ans dans l'emploi correspondant  
**(accès concours E.S. uniquement)**
- Animateur (D.E.F.A.)
- BP JEPS **(accès concours E.S. uniquement)**
- B.E.A.T.E.P. (délivré après une période de formation d'au moins 2 années)  
**(accès concours E.S. uniquement)**
- Brevet de technicien agricole et brevet de technicien agricole féminin par le Ministère de l'Agriculture
- Brevets de technicien créés en application du décret du 19 février 1952 ou du décret n°59-57 du 06 janvier 1959 (article 34)
- Brevets de technicien supérieur délivrés par le Ministère de l'Éducation Nationale (article 35 du décret n°59-57 du 6 janvier 1959)
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Moniteur Educateur
- Certificat d'études d'arts plastiques délivré par une école nationale, régionale ou municipale d'art
- Certificat d'initiation plastique délivré par une école nationale, régionale ou municipale d'art
- Certificat de Capacité d'Aide-Orthoptiste
- Certificat de capacité en droit obtenu avec une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble de deux examens
- Certificat de fin d'études du premier cycle délivré par l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs
- Délégué à la tutelle aux prestations sociales
- Diplôme Universitaire de Technologie (D.U.T.) : Spécialités Carrières Juridiques et Judiciaires, Transport Logistique, Spécialités Génie Mécanique, Hygiène et Sécurité, Génie Thermique, Hygiène et Sécurité
- Educateur technique spécialisé
- Ergothérapeute
- Infirmier
- Infirmier psychiatrique
- Laborantin d'analyses médicales
- Manipulateur d'électroradiologie médicale
- Masseur-kinésithérapeute
- Pédicure-Podologue
- Psychomotricien
- Puéricultrice
- Sage-femme
- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

**N.B.** : les candidats titulaires

- des Diplômes d'Etat d'Éducateur de Jeunes Enfants, d'Éducateur Spécialisé, d'Assistant de Service Social et de Conseiller en Economie Sociale et Familiale

**sont dispensés de l'épreuve écrite d'admission** ainsi que

- les étudiants inscrits en 3<sup>ème</sup> année de Licence de Sociologie « Mention Développement Social » de l'Université Marc Bloch Strasbourg, uniquement pour les filières Assistant de Service Social et Educateur Spécialisé.